La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 comporte un important volet consacré au maintien dans le logement.

Impayés locatifs

La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 comporte un important volet consacré au maintien dans le logement.

Conformément aux orientations données par cette loi, la commune de Pontault-Combault via son CCAS, en partenariat avec la Maison des Solidarités de Roissy-en-Brie, SOS Solidarité et les différents bailleurs de la Ville, s’inscrit dans une démarche de lutte contre les expulsions locatives.

Par le biais de commissions partenariales, les situations des personnes rencontrant des difficultés locatives sont étudiées de manière à y apporter la réponse appropriée.

Les personnes en situation d’impayés de loyers ou rencontrant des difficultés dans leur parcours locatif sont invitées à se rendre au CCAS ou chez leur bailleur. Des actions seront alors mises en place pour répondre à la problématique rencontrée.

URL de la source (modifié le 01/12/2021 - 15:06): https://www.pontault-combault.fr/solidarite-1/logement/maintien-dans-le-logement-social